

## Qu'est-ce qu'un PAPI ?

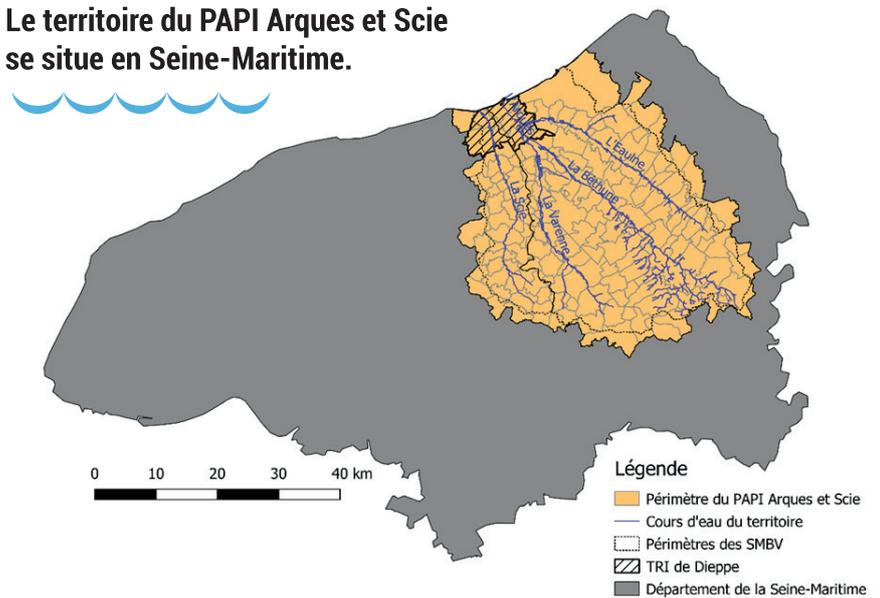
Créé en 2003, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est un **outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités**.

Il se construit à l'échelle d'un bassin de risque, ici **les bassins versants de l'Arques et de la Scie**, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux.

Il vise à la mise en œuvre d'actions en mobilisant l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation et des moyens financiers disponibles.

**Déployé sur une période de 6 ans**, il est l'outil opérationnel des SLGRI et participe pleinement à la mise en œuvre de la directive « inondation ».

Le territoire du PAPI Arques et Scie se situe en Seine-Maritime.



## Le TRI et la SLGRI de Dieppe

Le **TRI de Dieppe**, constitué de 7 communes et arrêté le 27 novembre 2012, fait partie des 16 TRI retenus sur le bassin Seine-Normandie. Son périmètre est situé à cheval sur les deux bassins versants de l'Arques et de la Scie.

Il désigne des zones inondables par débordement de cours d'eau, concentration des ruissellements et submersion marine. Son identification a impliqué l'élaboration **d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** arrêtée par la préfète de département le 19 décembre 2016.

### Les 4 grands objectifs définis par la SLGRI de Dieppe



Réduire la vulnérabilité des territoires



Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages



Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



Mobiliser tous les acteurs via maintien et le développement de la culture du risque

TRI

Arrêté le  
27.11.2012

SLGRI

Arrêtée le  
19.11.2016

PAPI

Délibéré le  
27.06.2018

# Contexte géographique

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre de la SLGRI comprend les bassins versants de l'Arques (et ses affluents : l'Eaulne, la Béthune et la Varenne) et de la Scie.



120 000  
habitants

1 200  
km<sup>2</sup>

152  
communes

8  
EPCI



Syndicat du Bassin Versant de  
**l'ARQUES**



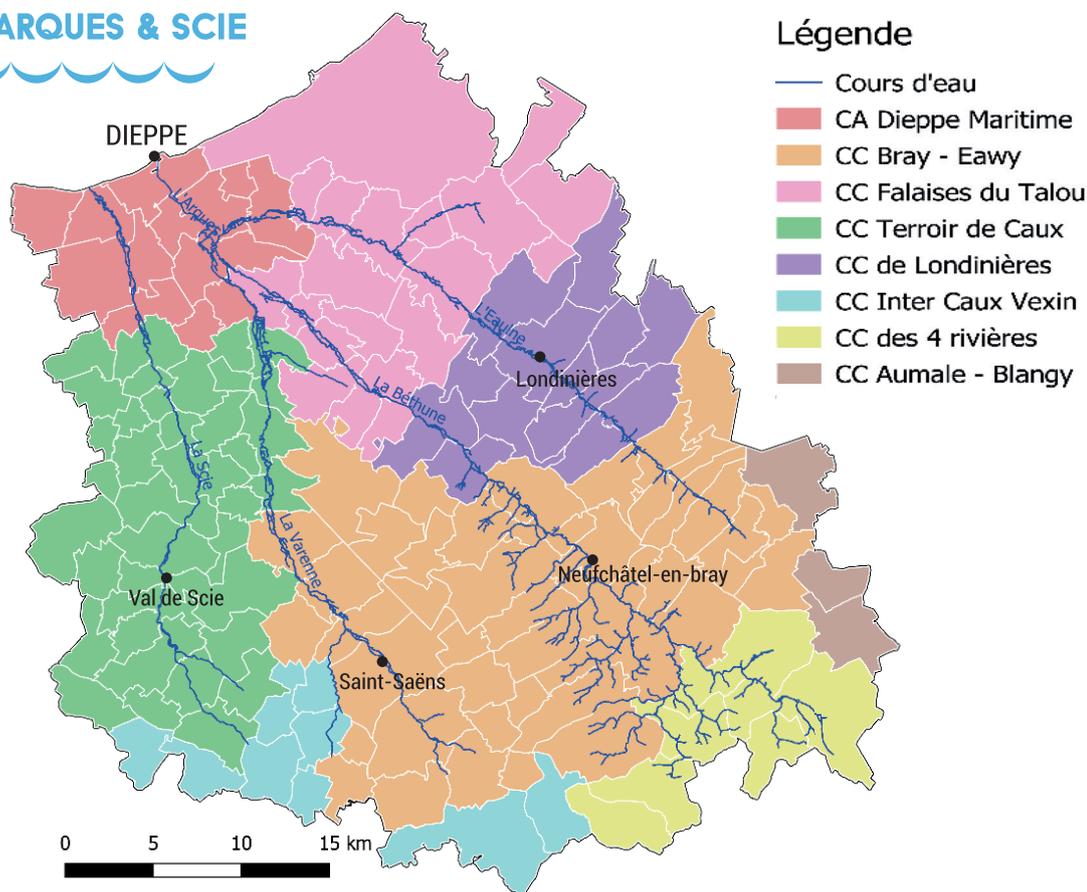
Syndicat Mixte des Bassins Versants  
Saône Vienne Scie

2 STRUCTURES GEMAPIENNES  
le SMBVA et le SMBV SVS

Ces deux structures se sont entendues pour un portage de la SLGRI par le SMBVA, le SMBV SVS restant un partenaire privilégié.

Afin de pouvoir décliner de manière opérationnelle la SLGRI, la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le SMBVA fut une évidence.

## LES EPCI DU PAPI ARQUES & SCIE



# Diagnostic et stratégie du territoire

Le département de la Seine-Maritime est particulièrement sensible aux phénomènes d'inondations. De par sa position géographique, et ses particularités géologiques et pédologiques, il est soumis à tout un panel d'aléas inondations : **ruissellements, débordements de cours d'eau, remontée de nappe et submersion marine.**

Depuis 1983, plus de **450 arrêtés de CATNAT** relatifs aux inondations ont été pris par arrêté interministériel validé par le gouvernement sur les communes du périmètre de la SLGRI de Dieppe.



*Pourville lors de la tempête Eleanor en janvier 2018*



En particulier, la **Seine-Maritime est le 3ème département de métropole le plus touché par les inondations par ruissellements** (Guide ADS – risques, DDTM 76). C'est notamment une des raisons de la création des syndicats de bassins versants au début des années 2000.



Selon l'Évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) nationale, **cinq départements concentrent 50 % de la totalité de la population française exposée au risque de submersion marine**, dont la Seine-Maritime.



Aujourd'hui, le réchauffement climatique et en particulier le **rehaussement du niveau marin** sont des **préoccupations sérieuses** au regard des épisodes récemment connus.

La SLGRI a permis de dégager les principaux axes de la gestion du risque inondation à développer sur notre territoire. En particulier, il ressort :

- ▶ **Un besoin important d'acquisition de connaissance en matière de vulnérabilité du territoire.**
- ▶ **La nécessité de ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire.**
- ▶ **L'importance de préserver les zones humides et les zones d'expansion de crue.**
- ▶ **Le devoir d'alimenter l'ensemble des documents d'urbanisme.**

C'est pour l'élaboration de la SLGRI et du PAPI que les principaux acteurs de la gestion du risque inondation des bassins versants de l'Arques et de la Scie, services de l'État, EPCI et SMBV, s'associent pour **construire une vision et un programme partagés, à court et long termes, en cohérence avec les spécificités de chacun.**

Ce PAPI, demandant l'union de 2 territoires gérés distinctement, est mixte : il regroupe des orientations et des actions répondant à un PAPI d'intention pour le bassin versant de l'Arques et à un PAPI complet pour le bassin versant de la Scie. Cette particularité en fait un projet unique.

# Programme d'actions

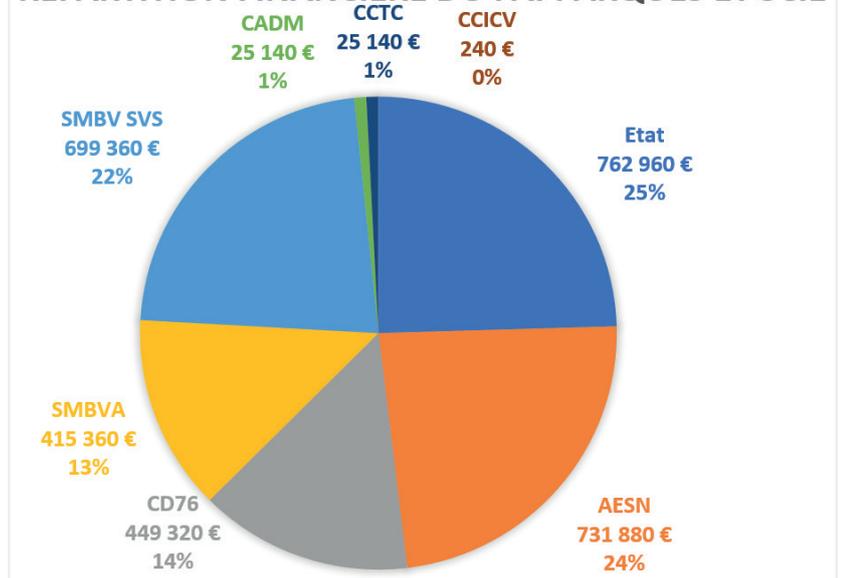


Le PAPI Arques et Scie présente **35 actions réparties sur 6 axes** pour un montant de **3 109 400€** (axes 1 à 6).

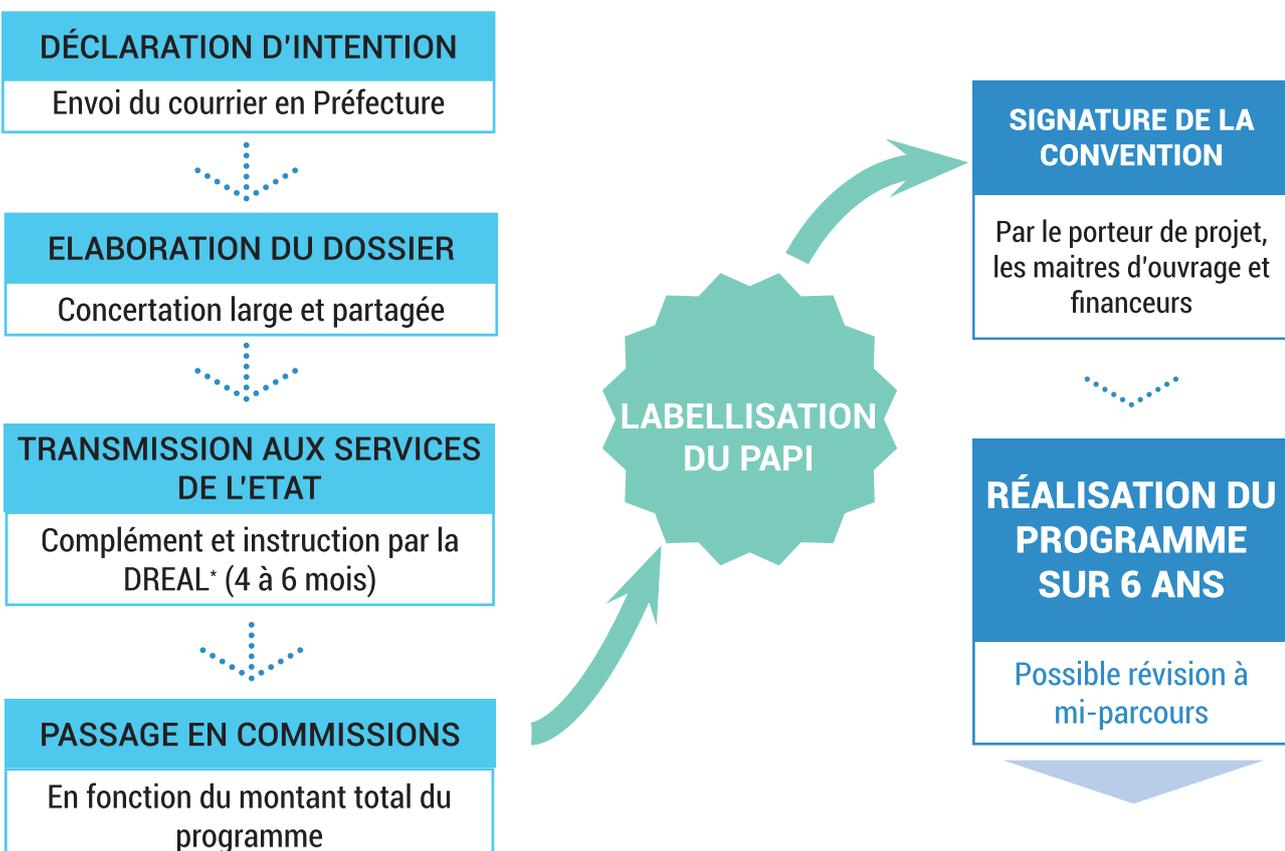
Pour le suivi et l'animation des actions dont les **SMBV sont maîtres d'ouvrage, soit 26 actions, 1 ETP est nécessaire** : il est mobilisé et mutualisé par les deux SMBV.

Le coût de cette animation sur les 6 années de réalisation est de 300 000 €.

## RÉPARTITION FINANCIÈRE DU PAPI ARQUES ET SCIE



## LA PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET DE LABELLISATION :



# Liste des actions

## Axe 1



### AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

- 1.1 Réaliser l'étude globale et intégrée de la vallée de l'Arques et de ses affluents
- 1.2 Mettre en place un comité de pilotage pour élaborer une stratégie d'action face aux fréquences attendues des submersions marines
- 1.3 Sensibilisation et formation des élus à la connaissance et à la gestion des risques d'inondations
- 1.4 Réaliser un sondage permettant d'évaluer la conscience du risque auprès du grand public
- 1.5 Réaliser des films pédagogiques sur la gestion du risque inondation
- 1.6 Développer une culture du risque auprès du public scolaire et des jeunes
- 1.7 Réaliser un partenariat avec une école supérieure pour la création d'un outil de communication novateur sur l'impact du changement climatique
- 1.8 Communiquer sur l'intérêt de préservation des zones naturelles d'expansion de crues
- 1.9 Développer la culture des relevés post-crues et alimenter la base de données nationale
- 1.10 Développer une stratégie de sensibilisation pour les acteurs économiques privés
- 1.11 Mettre en place une concertation thématique régulière sur les bonnes actions à développer afin de retenir et limiter le ruissellement agricole
- 1.12 Communiquer sur le Plan Familial de Mise en Sécurité
- 1.13 Informer et sensibiliser les populations temporaires
- 1.14 Développer des visites pédagogiques
- 1.15 Organiser et mener des « interventions débats »
- 1.16 Formations relatives au risque inondation pour tout public technique ayant un rôle dans l'aménagement du territoire
- 1.17 Estimer l'évolution des enjeux exposés au risque d'inondation par les SCoT

## Axe 2



### SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

- 2.1 Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de mesures sur l'Arques et ses affluents
- 2.2 Inciter les communes à s'inscrire à Vigicrues Flash

## Axe 3



### ALERTE ET GESTION DE CRISE

- 3.1 Accompagner la réalisation de Plans de Continuité d'Activités (PCA)
- 3.2 Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 3.3 Mettre en place des exercices de gestion de crise
- 3.4 Créer un outil ludique pour sensibiliser à la gestion de crise

## Axe 4



### PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

- 4.1 Réfléchir et prospecter pour le développement d'un projet vitrine sur la thématique « aménager et vivre en zone inondable »
- 4.2 Inciter les collectivités du territoire à associer et consulter la structure porteuse du PAPI pour les différents projets d'aménagement
- 4.3 Réaliser des zonages pluviaux type Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP)

## Axe 5



### RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

- 5.1 Prospecter pour l'identification de gestionnaires d'enjeux en zone inondable volontaires pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité
- 5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des différents enjeux situés en zone inondable
- 5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les infrastructures et réseaux d'eau potable et d'assainissement
- 5.4 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les infrastructures de collecte et/ou de traitement des déchets
- 5.5 Réaliser une maquette de la maison résiliente

## Axe 6



### RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

- 6.1 Restaurer et mettre en valeur des Zones Naturelles d'Expansion de Crues (ZNEC) sur le sous-bassin versant du Chasse-Fétu
- 6.2 Préserver les Zones Naturelles d'Expansion de Crues (ZNEC) de la vallée de la Scie
- 6.3 Créer plusieurs ouvrages de rétention sur la commune d'Hautot-sur-Mer
- 6.4 Développer des projets d'agroforesterie

# PAPI



## Arques & Scie

Programme d'actions de prévention  
**DES INONDATIONS DES BASSINS VERSANTS  
DE L'ARQUES ET DE LA SCIE**

Contact : **Justine WAMBRE** • Chargée de mission SLGRI/PAPI • [jwambre@bvarques.fr](mailto:jwambre@bvarques.fr)

---

[www.papi-arques-scie.fr](http://www.papi-arques-scie.fr)



**SMBV Arques**  
7 rue du G<sup>al</sup> Leclerc  
76270 Neufchâtel-en-Bray  
**02 35 17 55 33**  
[infos@bvarques.fr](mailto:infos@bvarques.fr)  
[www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)



**SMBV Saône Vienne Scie**  
11 Route de Dieppe  
76730 Bacqueville-en-caux  
**02 35 04 49 92**  
[accueil@sbvsvs.fr](mailto:accueil@sbvsvs.fr)  
[www.sbvsvs.fr](http://www.sbvsvs.fr)